



- ▶ Droit au respect de la vie privée
- ▶ Droit à l'information
- ▶ Droit à une aide éducative



Besoin d'un conseil => service social en faveur des élèves

- => **assistante sociale scolaire** : @ et téléphone page suivante
- => **responsable service social** (DSDEN) : 07 77 36 39 12
- => **secrétariat santé-social** : 05 67 76 53 54

En tant que personnel de l'éducation nationale, je peux recevoir des confidences,
des informations, avoir connaissance de faits laissant penser qu'un enfant est :

SOIT
"en risque de danger"
(Art. R. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles)

SOIT
"en danger immédiat"
(Article 434-3 du code pénal)

Je note précisément les faits, les
révélations...

INFORMATION PREOCCUPANTE

« I.P. » sans caractère d'extrême urgence

1 **JE PRENDS CONTACT**
pour évaluation conjointe
et élaboration d'une stratégie d'intervention
avec :

l'assistante sociale scolaire

ou, en cas d'absence avec
le responsable service social, Florence BIÉCHY
☎ 07 77 36 39 12

2 **J'INFORME
LES RESPONSABLES LÉGAUX**

(sauf exception - cf. fiche de recueil d'informations)

3 **JE TRANSMETS PAR COURRIEL
la fiche de recueil d'information
Préoccupantes**

- => à l'**assistante sociale scolaire**
- +
=> au **responsable du service social DSDEN**
en charge de transmettre l'IP à la C.R.I.P.
(Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes
du Conseil départemental de l'Aveyron)

✉ ia12-service-social.elevés@ac-toulouse.fr

Traitement par la C.R.I.P

ET
**J'INFORME
MA HIÉRARCHIE...
QUI INFORME
l'I.A.-D.A.S.E.N.**
de la transmission d'une I.P.
ou d'un signalement
ia12-cabinet@ac-toulouse.fr



afin de respecter
la vie privée des familles
(cf. discrétion professionnelle) :

- seule la 1^{ère} page
de la fiche de recueil d'informations
est transmise à ma hiérarchie
- cette fiche doit être sécurisée
avant envoi
par courrier électronique
(voir détails sur la fiche elle-même)
- je détruis cette fiche après envoi

1 **J'ALERTE IMMÉDIATE :**
l'assistante sociale scolaire

ou le responsable de service social,
Florence BIÉCHY
☎ 07 77 36 39 12

Si nécessaire :
L'infirmière conseillère technique (DSDEN)
☎ 05 67 76 53 54

2 **J'INTERVENTION SANS DÉLAI**
a) auprès de l'enfant
(dans la demi-journée)
avec l'assistante sociale scolaire
et/ou
de l'infirmière scolaire
b) auprès de sa famille
(sauf exception)

3 **JE TRANSMETS PAR COURRIEL
la fiche de recueil d'information
Préoccupante**

- => à l'**assistante sociale scolaire**
- +
=> au **responsable du service social**
en charge de transmettre le signalement à la C.R.I.P.
ia12-service-social.elevés@ac-toulouse.fr

Procureur
de la République